

Les rencontres discussions de l'AFCDE*

Maison du Barreau – Salle Monnerville

Le 25 Septembre de 16 à 18 H.

**La propriété intellectuelle dans l'économie digitale : situation comparée
Europe-Chine dans la perspective d'un accord d'investissement**

Le développement de l'économie digitale fait apparaître des sujets nouveaux (logiciels, Intelligence Artificielle, blockchain...) qui ne trouvent pas leur place dans le système de PI qui a été adopté (avec des nuances) par tous les pays à la suite de l'accord ADPIC.

La Chine qui est avec les Etats-Unis, le leader de l'économie digitale, a porté progressivement son organisation de protection et de défense de la PI au meilleur niveau mondial, comme le reconnaissent les chambres de commerce européenne et américaine.

Les principes du traitement national ainsi que celui de la Nation la plus favorisée sont les pierres angulaires du droit international des investissements. De ce fait il convient dans ce domaine en pleine évolution, de faire une comparaison entre les systèmes pour évaluer le régime « le plus favorable » qui pourra s'appliquer, d'analyser les points sur lesquels les appréciations pourraient diverger, et surtout de considérer les évolutions possibles à partir des transformations en cours dans les deux économies.

**Les rencontres discussion de l'AFCDE ont pour objet de réunir des experts autour d'un thème et d'engager avec les participants une discussion*

Discussion 1 : Les défis de l'économie digitale pour le système de PI

Modérateur : Me Patrick Terroir

En Europe comme en Chine, l'économie digitale est au cœur de l'innovation pour une économie soutenue et durable, mais elle n'entre pas sur bien des points dans les cadres de la PI tels qu'ils sont en vigueur depuis l'accord ADPIC. Ce thème sera présenté en trois étapes :

Sujet 1 : Pour les entreprises européennes comment se posent les questions de propriété, de protection et d'exploitation (licence, échange...) des « outils » de l'économie digitale, comme l'IA, les Big Data, les logiciels, les systèmes complexes comme l'IoT... ?

Intervenants inscrits :

Olivier Chiabodo, Chef d'entreprise (The explorers), en cours de création d'une entreprise mixte en Chine

Gilbert Reveillon, Administrateur CNCCEF, Président Groupe d'Expertise, TIC Economie Numérique - Comité National des Conseillers du Commerce extérieur

Sujet 2 : Le traitement de la PI pour ces inventions est-il selon vous différent – et en quoi – en Europe et en Chine ? En particulier, la protection des données et notamment des données personnelles constituent-elle une différence irréductible entre la Chine et l'Europe pour les entreprises européennes ?

Intervenants inscrits :

Me Elise Dufour, Bignon Lebray

Me Georges Lebauvy

Sujet3 : Peut-on imaginer que sur ces sujets, l'Europe et la Chine définissent ensemble des solutions ou les visions sont-elles trop différentes ?

Intervenants inscrits :

Me Franck Desevedavy, asiallians

Me jaze Rosmade

Olivier Cadic, sénateur, (à confirmer)

Discussion 2 : Les apports de l'économie digitale au système de PI

Modérateur : Me Matthieu Quiniou

Le numérique et Internet étaient encore récemment pensés exclusivement comme des vecteurs de piratage, actuellement, la diffusion numérique devient une des sources principales de revenus pour les auteurs, un élément central de construction de l'image de marque et de valorisation des brevets. De nombreuses solutions numériques proposent désormais de systématiser à peu de frais le dépôt sur blockchain d'œuvres de l'esprit, de déployer des systèmes de traçage de l'authenticité ou encore d'identifier grâce à l'intelligence artificielle et des robots d'indexation des contrefaçons. Dans ce contexte cette seconde discussion propose de comparer les techniques et les usages en la matière en Chine et en France et de partager de bonnes pratiques et des réflexions sur l'avenir de ces outils et de leur acceptation par les institutions (comme mode de preuve notamment), les entreprises de la culture et de l'innovation et le grand public.

Sujet 1 : Les outils de l'économie digitale peuvent-ils apporter des solutions aux enjeux de la PI pour les produits et les applications de la PI ?

Intervenant inscrit :

Me Céline Chen GU, Avocate IP/IT – Dentons

Sujet 2 : Les solutions mêlant blockchain et objets connectés vous paraissent-elles à même de protéger de la contrefaçon à l'échelle mondiale ? Comment ? Dans quels marchés ou secteurs en particulier ? Quelles seraient selon vous les actions étatiques utiles pour faciliter le déploiement de ces solutions

Intervenants inscrits :

Jean-François Casanova, Directeur de l'entreprise Alethia (entreprise de lutte contre la contrefaçon par traçage et blockchain avec forte polarité Chine)

Sebastian Partida, Juriste, HP Entreprise, spartida@gmail.com

Julien Brosse Directeur d'IPOCAMP : Solution blockchain de protection de la PI

Sujet 3 : Les market places de brevets, d'œuvres et de marques vous paraissent-elles efficaces ? Vous paraissent-elles aussi développées en Europe qu'en Chine ? Quelles sont selon vous les conditions de réussite de telles plateformes ?

Intervenants inscrits :

Yingzi YUAN, Présidente de l'Europe China Foundation, yingzi@europechinafoundation.org

Sydney Chiche-Attali, Avocat